

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 12 décembre 2023

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

Signature d'une  
convention  
partenariale entre  
EDF et le CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Chantal HUET et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS  
Monsieur Mouloud ANIBA  
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud - Assistante administrative du C.C.A.S.

La convention présentée ce jour s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville le  
29/12/2023

Le C.C.A.S de Beauchamp est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux ménages dans leurs dépenses d'énergie.

EDF est un acteur légitime de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le 7/12/2023

Dans ce contexte, le C.C.A.S de Beauchamp prévoit avec l'appui notamment d'EDF de permettre aux habitants de Beauchamp en situation de précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise de leurs consommations d'énergie et de leur permettre de connaître les différents dispositifs et procédures d'aide, d'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide pour impayés d'énergie.

Ceci dans le but d'éviter les dettes et les coupures d'énergie.

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
**11**

Il est demandé aux membres de procéder au vote :

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire, Présidente du CCAS à signer la convention ainsi que tout document s'y afférent.**

Pour extrait conforme, Beauchamp le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

  
La secrétaire de séance,

Maud SAID 